

## PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École élémentaire des Quatre-Rivières  
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

EN DATE DU : 2022-12-01  
DATE DE RÉVISION : Le 25 novembre 2022

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves : Quinstabelle Asamoah et Gabriella Roy

Nom de la direction de l'école : Shirley Tisdale

Membre du personnel enseignant : Ginette Couture

Membre du personnel non-enseignant : Lisane Loranger

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Suzanne Tremblay

Nom du partenaire communautaire : COPA

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Sara Carver

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Alexandre Roeheny

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) : s/o

Autres (si disponible) :

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation se trouve en annexe de ce document. La première

section regroupe les priorités de l'école en matière d'éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d'intervention et de soutien.

### 1. Énoncés de politiques :

#### L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.



## 2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

### **Cyberintimidation**

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;

b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;

c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

**STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION**

*Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.*

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

**Priorité du Conseil** : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

**Priorité 1 de l'école** : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles proactifs afin de développer les compétences pour les relations saines.

• **Stratégies/Activités**

- Formation du personnel enseignant sur les cercles proactifs.
- 1 journée de formation

**Indicateurs/Résultats attendus**

Tout le personnel est formé sur les cercles proactifs.

**Personnes responsables**

Formatrice IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et

**Échéancier**

Fin janvier 2023

		bienveillant es	
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out et les cercles excentriques.	Au moins 2 cercles par mois	Enseignant titulaire	Mensuel
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles de communication en salle de classe.	Au moins un cercle par mois	Enseignant titulaire	Mensuel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser l'emploi des cercles proactifs au sein de l'école. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cercles proactifs en lien avec les habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation du français oral -novembre;</li> <li>○ Fiabilité décembre;</li> <li>○ Sens de l'organisation - janvier;</li> <li>○ Autonomie - février;</li> <li>○ Esprit de collaboration - mars;</li> <li>○ Sens de l'initiative - avril;</li> <li>○ Autorégulation - mai.</li> </ul> </li> <li>➤ Cercles proactifs harmonisés avec les valeurs de l'école : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respect;</li> <li>○ Empathie;</li> <li>○ Sécurité;</li> <li>○ Politesse;</li> <li>○ Intégrité;</li> <li>○ Responsabilité;</li> <li>○ Engagement.</li> </ul> </li> <li>➤ Cercles proactifs en lien avec l'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Français;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	Toutes les classes suivent le calendrier des cercles.	Enseignant titulaire	Mensuel

- Mathématiques;
- Études sociales;

Etc.

**Priorité 2 de l'école :** D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école en utilisant les cercles réactifs pour la gestion des conflits.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel de l'école sur les cercles réactifs pour la gestion de conflits.</li> </ul>	<p>Tout le personnel est formé sur les cercles réactifs</p>	<p>Formation IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes</p>	<p>Fin janvier 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en</li> </ul>	<p>1 session d'enseignement explicite des cercles réactifs</p>	<p>Enseignants titulaires</p>	<p>Fin janvier 2023</p>

pratique par des mises en situation fictive.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation du personnel sur le chemin de la paix (élémentaire).</li> </ul>	Le personnel sait comment utiliser le chemin de la paix.	Conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes	Fin janvier 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive (élémentaire).</li> </ul>	Tous les élèves ont eu l'occasion de pratiquer l'utilisation du chemin de la paix avec une situation fictive.	Enseignants titulaires	Fin janvier 2023

## STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

*Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L'annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d'intimidation.*

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

**Priorité 1** de l'école : D'ici juin 2023, chaque classe s'engagera dans des activités de prévention de l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des ressources ou des programmes visant la prévention de l'intimidation aux membres du personnel.</li> <li>Présentation de la ressource Enfants Avertis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visionnement de la capsule Enfants Avertis lors de la rencontre du personnel ou lors d'une session de formation (prévoir 30 minutes pour la présentation)</li> </ul>	Membre de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école	Le 25 novembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants Avertis</li> <li>Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule <a href="https://bit.ly/39AXOJD">https://bit.ly/39AXOJD</a></li> <li>Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - <a href="https://bit.ly/3zvWqm4">https://bit.ly/3zvWqm4</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de compte gratuit avec le courriel du Conseil</li> <li>➤ Tous les élèves visionnent le Powerpoint sur la prévention de l'intimidation</li> </ul>	Membres du personnel	Le 25 novembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement des leçons – Enfants Avertis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une leçon par semaine</li> </ul>	Enseignant titulaire	Septembre à juin 2023
<p><b>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expliquer l'intimidation;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visionnement du PowerPoint sur la prévention de l'intimidation</li> </ul>	Titulaire de classe	La semaine du 21 au 24 novembre 2022

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;</li> <li>➤ Expliquer les différentes formes d'intimidation;</li> <li>➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;</li> <li>➤ Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation;</li> <li>➤ Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence);</li> <li>➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves;</li> <li>➤ Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentations et activités organisées par le comité pour une école sans intimidation (vidéo partagé-mat/jardin ; 1 à 3 et 4 à 8)</li> </ul>	Titulaire de classe	La semaine du 21 au 24 novembre 2022
<p><b>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel sur les incidents violents lors de la journée pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi;</a></li> <li>➤ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve <a href="#">ici</a> et la directive administrative 4,32 <a href="#">ici</a>.</li> </ul> </li> <li>• Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école.</li> <li>• Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la <a href="#">NPP 144</a>.</li> </ul>	<p>0,5 journée pour visionner la présentation Powerpoint</p> <p>Le plan de prévention validé et prêt à être publié</p> <p>0,5 journée pour une rencontre d'équipe pour la rédaction du PPIMI de l'école</p>	<p>Direction</p> <p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école et conseillère pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes</p> <p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école</p> <p>Direction</p>	<p>Le 24 octobre 2022</p> <p>Le 1<sup>er</sup> novembre 2022</p> <p>Le 25 novembre 2022</p>



<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage du PPIMI le partager dans le TEAM de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.</li> </ul>		Direction	Le 30 novembre 2022
<p><b>Communication à l'intention des parents</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école.</li> </ul>	Toute l'équipe du conseil des parents	Directrice	Le 23 janvier 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école.</li> </ul>	Communiquer les dates des ateliers dans L'INFO QURI	Directrice	Le 1 <sup>er</sup> novembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école.</li> </ul>	Lien partager dans l'INFO QURI	Directrice	Le 1 <sup>er</sup> novembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).</li> </ul>		Direction	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers en ligne à l'intention des parents sur l'intimidation offerts par les écoles sécuritaires et bienveillantes.</li> </ul>		Direction	22 novembre : Mat à la 6 <sup>e</sup> année
<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">Brave Éducation</a> Les parents et les tuteurs apprendront les différences entre les comportements d'intimidation et les conflits quotidiens en évaluant une étude de cas animée. Ils apprendront des stratégies de prévention pour réduire les risques d'intimidation et comment intervenir si cela se produit.</li> </ul> <p>Café-connect : Présentation des pratiques réparatrices aux parents de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année.</p>		Direction	23 novembre : 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année À 19h00

			Maternelle à 8 <sup>e</sup> année date à déterminer
<b>Priorité 2</b> de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 22 au 26 novembre 2021.			
<b>Stratégies/Activités</b>	<b>Indicateurs/Résultats attendus</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>Échéancier</b>
➤ Participation aux <u>activités</u> de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.	Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret.	Enseignants titulaires	21-24 novembre 2022

### STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

*L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.*

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p><b>a. Programme de soutien disponible si jugez nécessaire compte tenu de la situation et du besoin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</b></li> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève</li> <li>- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe</li> <li>- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire</li> <li>- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices</li> <li>- Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire</li> <li>- Appel à la police, au besoin</li> <li>- Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <a href="#">Jeunesse, j'écoute</a></li> <li>o <a href="#">Tel-jeunes</a></li> <li>o <a href="#">LGBTQ Youth LINE</a></li> <li>o <a href="#">Black Youth Helpline</a></li> <li>o <a href="#">+FORT</a> -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation</li> </ul> </li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <a href="#">Ligne d'écoute d'espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures)</a></li> </ul>			
<p><b>- Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève</li> <li>- Offrir l'appui des travailleurs sociaux</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices</li> <li>- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour les élèves</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire</li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe école</p>	<p>Au besoin</p>
<p><b>- Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève</li> <li>- Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école</li> <li>- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes</li> <li>- Intervention éducative sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)</li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas</li> <li>- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire</li> <li>- Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école</li> <li>- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève</li> <li>- Intervention des travailleurs sociaux</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé</li> <li>- Élaborer un plan d'intervention</li> <li>- Élaborer <a href="#">un plan de soutien du comportement</a> : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève</li> <li>- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu.</li> <li>- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu</li> <li>- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu.</li> <li>- Appel à la police, au besoin</li> </ul>			
<p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, les membres du personnel de l'école modéliseront les comportements attendus auprès de tous les élèves afin de développer une stratégie globale d'attentes concernant le comportement approprié des élèves.</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développer et faire la promotion de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif :</b></li> <li>▪ Faire la promotion du code vie de l'école.</li> </ul>	<p>-Annonces à la radio scolaire, création d'affiche ou projection sur le téléviseur de l'école. 1 attente par semaine.</p>	<p>-Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école</p>	<p>Septembre à juin 2023</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire la promotion du code vie de la classe.</li> <li>▪ Faire la promotion des matrices comportementales de façon systématique à l'échelle de l'école.</li> <li>▪ Faire la promotion des preuves de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.</li> </ul>	<p>-Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe.</p> <p>Présentation/modélisation d'une matrice par mois.</p> <p>-Participer à la semaine« On vous dit merci » du Conseil</p>	<p>-Enseignants titulaires</p> <p>-Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école</p> <p>L'école</p>	<p>Septembre à juin 2023</p> <p>mi-novembre 2022</p> <p>La semaine du 12 au 16 décembre 2022</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Utiliser le système de renforcement positif à l'échelle de l'école :</b></li> <li>• Utilisation systématique à l'école du système de renforcement positif par tous les membres de l'école.</li> </ul>	<p>- Utilisation du système dans les classes à travers l'application ClassDojo – Classe de la Maternelle à la 6<sup>e</sup> année</p>	<p>Le personnel de l'école</p>	<p>Septembre 2022 à juin 2023</p>

## SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ <b>Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aller voir un adulte de confiance.</li> <li>2. <b>Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le billet de signalement de l'école.</li> </ul> </li> </ol> <p>➤ <b>Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.</li> <li>➤ <b>Remplir le formulaire :</b> Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I</li> <li>➤ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école</li> <li>➤ Remplir le formulaire en ligne : <a href="#">Déclaration d'incident du conseil</a></li> <li>➤ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : <a href="#">PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H</a></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :</b></li> </ul> <p><b><u>Les membres du personnel :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le PPIMI de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le billet de signalement de l'école.</li> </ul>

- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves
  - Recevoir les confidences des élèves
  - Participer au moyen de dénonciation
  - Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »
  - Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation
  - Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.
  - Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire
- Réactions possibles en cas d'intimidation :***
- Nommer le comportement inapproprié;
  - Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
  - Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
  - Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
  - Fournir un soutien aux comportements positifs;
  - Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
  - Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
  - Consigner l'incident. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

**Les élèves :**

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.
- Respecter le code de conduite de l'école.
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation.
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.



- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

**Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :**

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer.
- Réaliser le poids du nombre.
- Évaluer les risques.
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation :
- « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée « je / nous ne sommes pas d'accord » « tu peux compter sur nous ».
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école

**Les parents :**

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le code de conduite de l'école
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI)
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école
- Être à l'écoute de son enfant
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit



--	--

**Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :**

- Ressources d'éducation à l'attention des parents :
- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)

- [Parents partenaires en éducation](#)
  
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web
  
- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)
  
- [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)
  
- Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:**
  - [L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation](#)  
  
*Atelier gratuit en ligne offert aux parents, tuteurs, tutrices des écoles Csviamonde :*  
22 novembre 2022 : Maternelle à la 6<sup>e</sup> année à 19h  
23 novembre 2022 : 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année à 19h
  - [Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention](#) – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
  - [Prévention de l'intimidation](#) - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou de préoccupations portant sur l'intimidation veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction-adjointe ou la direction de l'école.

**Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :**

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
  - de ce qui s'est produit;
  - du préjudice subi par l'élève;
  - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident
  - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident.
  - la direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,32-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

2. Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.